



Démission, demande info sur rattrapage d'heure non faite

Par **audrey48**, le **02/06/2013** à **11:13**

Bonjour,

Je suis actuellement agent contractuel à temps non complet pour une durée de 10h hebdomadaire. Je viens de démissionner, je suis en train d'effectuer mon préavis de 1 mois et l'on vient de m'annoncer que je n'ai pas fait mon quota d'heure.

Il est vrai que sur le mois de Mars au lieu de faire 45h je n'en ai fait que 25. Mais cela n'est pas de mon fait, c'est qu'il n'y avait pas de travail.

Il y a-t-il un recours ou dois-je rattraper mes heures?

MERCI

Par **P.M.**, le **03/06/2013** à **23:39**

Bonjour,

S'agissant apparemment d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **audrey48**, le **04/06/2013** à **11:07**

Merci